



ASSEMBLEE GENERALE
21 septembre 2016
COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le 21 septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, P.M. LAMELLIERE, M. HERME, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, A. FAUTRAT, O. BECK, J. DOYERE, J. TALBOT, G. GEYELIN, C. CAPT, S. BELHAIRE, B. MALHERBE, J. BESNARD, S. HARDY, H. GUILLE, P. le MIERE.

Absents excusés : F. LONGUET, M. PERAULT (procuration S. PAYSANT)

Secrétaire de séance : J. BESNARD

Le compte rendu de l'assemblée générale du 07 septembre 2016 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président indique que l'ordre du jour s'arrêtera au thème de la fusion, il n'y aura pas de point « divers ». Il évoque la légitimité du travail des groupes thématiques et du comité de pilotage. Tout ce qui est préparé en amont est déterminant et sera scellé en aval. Nous devons rester unis afin que tout se passe bien mais nous devons aussi être vigilants et faire remonter les critiques. Pour les organisationnels, tout ne doit pas être dicté par Coutances ce qui semble pourtant être verrouillé.

Monsieur le Président évoque alors la réunion sur le thème des villages d'artisans organisée par le Syndicat Mixte du Pays de Coutances. La zone prévue à Quetreville sur Sienna a été quasiment passée sous silence. Seule la zone de Coutances a été largement évoquée. La direction de cette réunion a été totalement ratée.

Monsieur Doyère indique que cette réunion était dédiée au six entreprises qui étaient intéressées par ce village d'artisans mais un seul artisan de la communauté de communes de Montmartin était présent (casse Paris Carreco).

Monsieur Belhaire a eu l'impression d'assister à une vitrine d'artisans de Coutances.

Monsieur Besnard fait remarquer que Monsieur le Maire de Coutances sait vendre sa ville et que c'est un bon commercial. Il est arrivé avec ses prospects.

Monsieur le Président évoque également le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : en l'état actuel du dossier, en maintenant notre prescription de PLUi sur Montmartin sur Mer, soit nous imposons à l'ensemble des communes du futur EPCI un PLUi de fait, soit nous revenons sur notre délibération de prescription. N'a-t-on pas ici l'opportunité d'entraîner en avant les autres ? Si. Il ne m'apparaît pas opportun de revenir sur cette délibération, il n'y aura donc pas de nouveau vote. Ne pas faire part de notre réflexion serait une reculade qui ne serait pas positive pour le territoire. Le groupe de travail avec la CBC et St Malo de la Lande doit essayer de bâtir un plan d'action avec un calendrier.

Monsieur Geyelin indique que l'article 33 du projet de loi égalité et citoyenneté laissera un délai de 5 ans aux EPCI fusionnés pour se doter d'un PLUi lorsque l'un d'entre eux n'exerçait pas cette compétence avant la fusion.

Monsieur Besnard précise que le SCOT est en révision et s'applique sur l'ensemble du Pays. Si nous n'avions pas prescrit, nous serions la seule communauté de communes sans avoir prescrit puisque les trois du nord ont entamé la démarche. Nous pourrions envisager un PLUi littoral. Nous écrivons l'histoire, merci.

Monsieur de Castellane : nous devons terminer le PLU d'Annville.

Monsieur Malherbe précise que tous les travaux et toutes les réflexions effectués vont pouvoir servir.

Commission thématique Culture : Monsieur le président indique que la problématique des subventions est à l'étude. Pour l'année 2017, la nouvelle entité reconduira les subventions accordées en 2016. La notion de proximité sera conservée. Une nouvelle répartition sera effectuée au vu d'axes qui restent encore à définir.

Commission thématique Sport : Monsieur Geyelin indique que trois niveaux d'intégration ont été proposés mini/médian/maxi. L'axe médian a été retenu par le groupe de travail. Au niveau de la CBC, il y aura rétrocession de certains terrains de foot. La commission s'est déplacée sur les terrains de foot retenus :

Gouville : grand luxe

Tourville : bon état

Hauteville, Lingreville, Trelly et Contrières : pas au même niveau.

Lors de la prochaine réunion, il sera question d'un projet de territoire.

Les complexes sportifs de Coutances, Agon-Coutainville et Montmartin sur Mer ne font pas débat. L'escalade est reconnue comme un axe d'excellence.

Les clubs de voile ne sont pas remis en cause.

Les tennis et la salle de squash sont repris.

La pétanque : pas encore tranché.

Commission thématique Numérique : Madame Ledoux indique que la compétence sera exercée par le centre d'animation des Unelles. La question des sites internet reste posée. Il y aura création d'un site pour la nouvelle entité en 2017. Il y aura à bien matérialiser les bâtiments communautaires dans les 6 premiers mois de l'année 2017.

Monsieur Doyère indique que le logo semble pratiquement arrêté. Il sera présenté le 9 novembre à 20h lors d'une réunion à St Sauveur Lendelin.

Commission thématique Voirie : Monsieur Guille indique que les groupes de travail proposent et le comité de pilotage valide. Il y aura des adaptations à l'avenir. Il n'y aura pas de scission fonctionnement/investissement. La communauté de communes a des voiries où elle n'assure que l'entretien. Si la même formule était dupliquée sur le nouveau territoire, cela représenterait 500 km de voirie ce qui n'est pas possible.

Ce qui est proposé :

- le transfert de toutes nos voies bleues ainsi que les chemins de randonnées à la nouvelle entité
- un retour en arrière pour les chemins et les voies orange où seul l'entretien est actuellement effectué avec rétrocession aux communes
- les pôles de proximité effectueraient des tâches pour le compte des communes : gestion des marchés groupés avec la communauté de communes et refacturation aux communes du service des agents communautaires ;

Monsieur Besnard indique qu'il faudra bien évaluer les charges transférées, actuellement supportées par la communauté de communes, afin que les communes réclament leur compensation.

Monsieur Beck aurait souhaité que toutes les voies soient transférées à la future entité. Il faut tirer vers le haut, la voirie c'est une vitrine pour la population.

Monsieur le Mière ajoute que c'est dans ce domaine que l'on pourrait faire des économies d'échelle et c'est là que l'on recule.

Monsieur Besnard conçoit qu'il faille aussi faire des concessions.

Monsieur Guille évoque également un diagnostic de tous les bâtiments qui vont être transférés.

Commission thématique Eau/Environnement/Assainissement :

Monsieur le Président indique qu'il a été question d'un lissage pour la fréquence du ramassage des ordures ménagères mais aucune décision n'est prise pour l'instant et la problématique des communes estivales devra être prise en compte.

Monsieur Guille indique qu'il sera très difficile d'être prêts pour le 1^{er} janvier 2017 sur les dossiers SPANC et ordures ménagères. Certains élus voudraient faire disparaître la Perrelle qui représente les ¾ du service de la CBC et 49 communes dans la nouvelle entité. La Perrelle n'est pas appelée à disparaître selon les textes.

Le pôle environnement est fléché sur Montmartin sur Mer. Il va être demandé d'associer les élus et les techniciens à l'organisation de ce service. GEMAPI est une compétence vaste et large qui demandera à s'entourer de gens compétents dans la partie technique.

Monsieur le Président demande à ce que le groupe de travail Gemapi propose aux élus de St Malo de la Lande de travailler avec eux avant la prise de compétence.

Monsieur Lamellière fait remarquer qu'il y a un enjeu important pour nos territoires et qu'il n'est pas totalement perçu par certains. Le travail est extrêmement dense.

Monsieur Guille fait aussi remarquer qu'aujourd'hui il n'est pas discuté ni de chiffres ni de technique mais seulement d'administratif.

Commission thématique Jeunesse : Monsieur Geyelin indique que Lucie TISON a accepté le poste de coordinateur PESL pour la nouvelle entité. Le groupe de travail est en attente de la décision des crèches associative de la communauté de communes de Saint Malo de la Lande. Le coup d'envoi du cabinet d'audit pour l'étude sur la compétence scolaire s'établit avec une première réunion le 30 septembre.

Commission thématique Tourisme : Madame Ledoux indique que les délibérations les plus urgentes ont été passées (taxe de séjour). L'Établissement Public industriel et Commercial aura un comité de direction composé de 13 élus + 12 socio-professionnels dont 2 élus pour l'ancienne CC de Montmartin sur Mer. Le budget global proposé est minimaliste pour 2017.

Monsieur Lamellière indique que la plupart des animations sont ciblées sur Coutances, c'est le ressenti d'un système déjà ficelé. La question du label famille plus n'a pas été posée.

Monsieur le Président souhaite que le bénéfice de la taxe de séjour soit aussi utilisé au tourisme estival.

Monsieur de Castellane indique que la communauté de communes de Saint Malo de la Lande réclame le siège de l'EPIC.

Monsieur Geyelin précise que le débat sur la localisation du siège de l'EPIC n'est pas clos, rien n'est figé.

Madame Ledoux précise que notre office de tourisme restera ouvert de la même manière avec 2 agents. Il faudra continuer à soutenir avec l'association.

Monsieur Doyère indique qu'il y a une volonté de laisser de beaux jours à toutes les associations. Le danger c'est cette nouveauté qui risque de contrarier les associations, nous devons être vigilants.

Monsieur de Castellane regrette que ce soit systématiquement un vice-président de la CBC qui soit en charge d'une commission thématique.

Monsieur Besnard précise qu'ils ont eu l'expérience d'une fusion.

Commission thématique Finances : Monsieur le Mière précise qu'il y a une matière difficile qui est la fiscalité. La FPU s'impose. Il serait raisonnable de faire appel à un cabinet extérieur pour un audit. Il indique que Madame Hardel, lors de la commission thématique, a annoncé que le COPIL avait décidé d'un recrutement. Il ajoute que le cabinet - ressources consultant finances - de Rennes est disponible, le coût semble raisonnable et moins élevé que celui d'un recrutement.

Monsieur Doyère indique que la CBC a été déçue par le cabinet d'études missionné lors de leur fusion.

Monsieur Geyelin indique que le poste de contrôleur de gestion a été balayé.

Monsieur le Mière réaffirme qu'il faut faire cet audit avec quelqu'un de neutre.

Le power-point de la commission thématique Finances va être transmis à chaque délégué communautaire.

Commission thématique Ressources Humaines : Monsieur Geyelin indique qu'un organigramme a déjà été élaboré, la charrue est mise avant les bœufs.

Une tournée va être organisée dans les communes pour le transfert du personnel. La future entité gardera le personnel des associations si les agents concernés le souhaitent.

Un état des lieux des moyens informatiques et des contrats d'assurance devra être effectué dans chaque commune.

Il y a une possibilité de localiser l'urbanisme à Saint Malo de la Lande ce qui est acté dans le compte rendu mais la décision ferme n'est pas prise.

Prochaine réunion à l'attention de tous les élus des trois collectivités appelées à se regrouper :

le mercredi 09 novembre à 20h à Saint Sauveur Lendelin.

Fin de séance à 22h15.